



Note DC#1

Avenant « parcours étape » aux Instructions de course

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

L'IC 2.2 est modifiée comme suit :

2.2 Après le départ

- Selon les prévisions météorologiques reçues par la Direction de Course pendant la course, elle pourra, en accord avec le Comité de Course, procéder à une modification de parcours au plus tard avant l'arrivée du premier concurrent ~~à la porte « La Pie/Rocher Leuriou. à 15 milles de chaque marque de parcours. Il pourra y avoir plusieurs modifications de parcours.~~

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront ~~affichés sur le tableau officiel d'informations situé sur le port de Concarneau Espace Trophee BPGO~~, mis en ligne sur le site internet de l'épreuve disponible à l'adresse suivante www.ultimsailing.com et pourront être répétés sur un groupe Whatsapp mis en place par la direction de course.

6 PROGRAMME DES COURSES, BRIEFING ET REMISE DES PRIX

- 6.1. Les courses sont prévues selon le programme **Modifié comme suit** :

Samedi 18 mai	09h00 Accueil des partenaires 09h30 Briefing météo 10h00 Mise en configuration course A partir de 10h00 : Interviews Skippers (cf note DC#2) 11H15 Début du créneau d'appareillage 11h45 fin du créneau d'appareillage 11h30/12h30 créneau de plombage 13h00 - Départ Trophee BPGO	Village de course Sous la tente Terrasse village course
---------------	---	---

Une fois plombés, les bateaux devront rester dans un rayon de 0,5NM autour du bateau comité

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS – RÉDUCTION DE PARCOURS – POINTAGE OFFICIEL

- 13.3 Pointage officiel à une marque **est modifiée comme suit** :

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées en annexe parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale **la RCV 14** ou la RCV 69.

Sauf à la porte « La Pie/Card E Leuriou » ; le pointage officiel à une marque sera effectué à partir des données des trackers de positionnement

23 PUBLICITÉ

Les concurrents devront porter les publicités suivantes (les autocollants, cagnards et pavillons seront fournis par l'organisation) :

- 2 pavillons dans les haubans 100x71. Ces pavillons pourront être roulés 10NM après le départ, et devront être déroulés 10NM avant la ligne d'arrivée
- 7 pavillons d'étai à arborer au port **et jusqu'à la latérale Bâbord La Médée, à la sortie du port de Concarneau. Ces pavillons doivent rester à bord du bateau et être arborés de nouveau dans le chenal de Concarneau à l'arrivée**
- Un pavillon de course 50x70 à arborer en permanence dans la bastaque ~~bâbord tribord~~, à 1m au-dessus de la filière haute

12 LE DÉPART

Ajouter IC 2.7 :

12.7 En cas d'avarie dans la première heure de course

Le retour au port de départ de l'étape sera autorisé dans les conditions exclusives suivantes :

- Informer la direction de course de l'avarie nécessitant un retour au port pour réparation.
- L'amarrage à un quai ou un ponton est autorisé dans les limites portuaires définies dans l'avenant parcours étape.
- L'assistance matérielle et physique sera autorisée pour l'amarrage et l'exécution des réparations.
- Le bateau devra rester en configuration de course durant cette opération.
- L'immobilisation au port ne pourra excéder 3 heures après ce délai le bateau sera classé DNF au classement.
- Au port, une personne habilitée fournira les scellées nécessaires au replombage moteur.
 - Le replombage moteur devra être réalisé par une personne habilitée de l'organisation à l'endroit où le moteur a été déplombé initialement.
 - Après son replombage le skipper est tenu d'effectuer le parcours dans son intégralité.
 - Un rapport écrit devra être déposé au comité de course et à la direction de course dans les délais du dépôt des réclamations.

ANNEXE PARCOURS

Dans les tableaux de parcours contenus dans cette annexe : les marques suivies de * sont des marques où pourra être effectuée une "réduction" ou une "modification de parcours" ou un "pointage officiel"

Parcours #1 Vers le Nord d'abord

Trophée BPGO Parcours #1 Nord_Sud 740NM				
1	Départ BPGO			IC 8
()	Bouée de dégagement			IC 9.6
2	Card E Linuen	Contourner	Trib,	47°50,770 N 003°57,310 W
3	Card S Spineg	Contourner	Trib,	47°45,315 N 004°19,125 W
4	Card W Cap Caval	Contourner	Trib,	47°46,475 N 004°22,675 W
5	Card W Chaussée de Sein	Contourner	Trib,	48°03,740 N 005°07,750 W
6	Ile de Ouessant	Contourner	Trib,	
7	Ile de Batz	Contourner	Trib,	
7	He-Rouzig	Laisser	Bâb,	48°53,930 N -003°26,200 W
8*	Card N Jument des Héaux	Contourner	Trib,	48°55,355 N 003°08,040 W
9	Card N NW Minquiers	Laisser	Trib,	48°59,635 N 002°20,635 W
10	Card N Minquiers	Contourner	Trib,	49°01,640 N 002°00,605 W
11	Card N NE Minquiers	Contourner	Trib,	49°00,835 N 001°55,320 W
12	Card E Le Founet	Contourner	Trib,	48°53,250 N 001°42,340 W

13*	Card W Le Videcoq	Contourner	Trib,	48°49,660 N 001°42,065 W
14	Card N Jument des Héaux	Contourner	Bâb,	48°55,355 N 003°08,040 W
15*	Lat Bd N° 2 accès Roscoff	Contourner	Trib,	48°44,320 N 003°56,285 W
16	Ile de Batz	Contourner	Bâb,	
17*	Card W Grande Basse de Portsall	Contourner	Bâb,	48°36,700 N 004°46,135 W
18	Phare du Four	Contourner	Bâb,	48°31,390 N 004°48,310 W
19	Ile de Molène	Laisser	Trib,	
20	Lat Tb La Fourmi	Laisser	Trib,	48°19,010 N 004°48,015 W
21*	Card W La Plate	Contourner	Bâb,	48°02,370 N 004°45,570 W
22	Card S Spineg	Contourner	Bâb,	47°45,315 N 004°19,125 W
23*	Card E Leuriou Danger Isolé La Pie	Passer entre	Bâb,	47°45,145 N 003°59,930 W
			Trib,	47°43,750 N 003°59,750 W
24	Ile de Groix	Contourner	Trib,	
25	ZI Eoliennes Ile d'Yeu	Contourner	Bâb,	46°48,025 N 002°29,465 W
26*	Lat Bd passe descendante Pont de Ré Lat Tb passe descendante Pont de Ré	Passer entre	Bâb,	46°10,280 N 001°14,780 W
			Trib,	46°10,250 N 001°14,855 W
28*	Card W Longe Boyard N	Contourner	Trib,	46°01,970 N 001°16,910 W
29	Ile d'Yeu	Contourner	Bâb,	
30	ZI Eoliennes Ile d'Yeu	Contourner	Trib,	46°48,025 N 002°29,465 W
31	Ile de Hoedic	Contourner	Bâb,	
32	Ile de Houat	Contourner	Bâb,	
33*	Lat Tb NE Teignouse	Contourner	Bâb,	47°26,560 N 003°01,880 W
34	Card S Goué Vas Sud	Contourner	Trib,	47°25,745 N 003°04,910 W
35	Card W Les Soldats	Contourner	Trib,	47°47,860 N 003°53,415 W
36	Lat Tb Le Cochon	Contourner	Trib,	47°51,470 N 003°55,550 W
37	Arrivée			IC 14

Modification de parcours #1 à la marque 23* :

23*	Card E Leuriou	Passer entre	Bâb,	47°45,145 N 003°59,930 W
	Danger Isolé La Pie		Trib,	47°43,750 N 003°59,750 W

- Si un bateau du comité de course arbore (Ceci modifie les signaux de course et la RCV 33)

- o **Un pavillon « Charlie »**, il signifie : à la marque 23, le parcours est modifié comme suit

Trophée BPGO Parcours #1 Nord_Sud -Modification du parcours - Pavillon C - 615NM				
24	Ile de Groix	Contourner	Trib,	
26	ZI Eoliennes Ile d'Yeu	Contourner	Bâb,	46°48,025 N 002°29,465 W
27*	Ile d'Yeu	Contourner	Bâb,	
28	ZI Eoliennes Ile d'Yeu	Contourner	Trib,	46°48,025 N 002°29,465 W
29	Ile de Hoedic	Contourner	Bâb,	
30	Ile de Houat	Contourner	Bâb,	
31	Lat Tb NE Teignouse	Contourner	Bâb,	47°26,560 N 003°01,880 W
32*	Card S Goué Vas Sud	Contourner	Trib,	47°25,745 N 003°04,910 W
33	Card W Les Soldats	Contourner	Trib,	47°47,860 N 003°53,415 W
34	Lat Tb Le Cochon	Contourner	Trib,	47°51,470 N 003°55,550 W
37	Arrivée			IC 14

- o **Un pavillon DELTA**, il signifie à la marque 23, le parcours est modifié comme suit :

Trophée BPGO Parcours #1 Nord_Sud -Modification du parcours - Pavillon D - 554NM				
24	Ile de Groix	Contourner	Trib,	
26	Phare des Grands Cardinaux	Contourner	Bâb,	47°19,275 N 002°50,100 W

27	Card E Cohfournik	Contourner	Bâb,	47°19,500 N 002°49,700 W
28	Ile de Hoedic	Contourner	Bâb,	
29	Ile de Houat	Contourner	Bâb,	
30	Lat Tb NE Teignouse	Contourner	Bâb,	47°26,560 N 003°01,880 W
31*	Card S Goué Vas Sud	Contourner	Trib,	47°25,745 N 003°04,910 W
32	Card W Les Soldats	Contourner	Trib,	47°47,860 N 003°53,415 W
33	Lat Tb Le Cochon	Contourner	Trib,	47°51,470 N 003°55,550 W
37	Arrivée			IC 14

- o **Un pavillon « Echo »**, il signifie à la marque 23, le parcours est modifié comme suit :

Trophée BPGO Parcours #1 Nord_Sud -Modification du parcours - Pavillon E -476NM				
24	Ile de Groix	Contourner	Trib,	
25*	Card S Les Chats	Contourner	Trib	47°35,700 N 003°23,580 W
26	Ile de Groix	Contourner	Trib,	
27	Card W Les Soldats	Contourner	Trib,	47°47,860 N 003°53,415 W
28	Lat Tb Le Cochon	Contourner	Trib,	47°51,470 N 003°55,550 W
29	Arrivée			IC 14

- o **Un pavillon « Oscar »**, il signifie rejoignez directement la ligne d'arrivée

ANNEXE « ZONES INTERDITES »

Ajouter les zones interdites suivantes :

Cultures marines Lesconil	
Cultures marines Lesconil A	47°47,430 N 004°10,180 W
Cultures marines Lesconil B	47°47,185 N 004°09,780 W
Cultures marines Lesconil C	47°46,580 N 004°10,615 W
Cultures marines Lesconil D	47°47,085 N 004°11,445 W
Cultures marines Lesconil E	47°47,380 N 004°11,040 W

ZI Mitylicole Houat	
ZI Mitylicole Houat A	47°25,200 N 002°56,350 W
ZI Mitylicole Houat B	47°25,090 N 002°56,040 W
ZI Mitylicole HouatC	47°24,535 N 002°56,510 W
ZI Mitylicole Houat D	47°24,640 N 002°56,820 W

ZDDS Durandal 2024	
ZDDS A	47°16,220 N 004°23,580 W
ZDDS B	47°22,480 N 003°56,750 W
ZDDS C	47°12,780 N 003°36,620 W
ZDDS D	45°57,670 N 002°38,180 W
ZDDS E	44°58,700 N 001°49,620 W
ZDDS F	44°34,680 N 001°34,330 W
ZDDS G	43°57,780 N 001°41,330 W
ZDDS H	43°46,780 N 001°57,480 W
ZDDS I	44°06,520 N 002°41,770 W
ZDDS J	44°30,750 N 002°59,070 W
ZDDS K	45°46,230 N 003°49,720 W
ZDDS L	46°55,750 N 004°27,070 W

